

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 27 Février 1793, l'an 2^e. de la République.

Les personnes dont l'abonnement à la *Gazette Universelle* finissoit le dernier Décembre, recevront cette Feuille jusqu'au 5 Mars ; elles sont priées de renouveler leur souscription avant cette époque, afin que leur service n'éprouve aucune interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen PONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières, ni les lettres non-affranchies.

TURQUIE.

De Constantinople, le premier janvier.

Les occupations du divan ne furent jamais ni plus suivies ni plus sérieuses ; celle qui paroît dans ce moment fixer toute son attention, est l'admission du citoyen Sémonville comme ministre de la république française. On a balancé les avantages & les inconvéniens d'une telle démarche ; le grand Saigneur auroit bien voulu prendre un *mezzo terminis* qui eût concilié les différens partis ; mais la nation française, tant de Pera que de Constantinople, ayant décliné de recevoir pour ambassadeur le comte de Choiseul, la Porte a cru devoir accepter le nouvelle ambassadeur qu'on lui envoie, quand même ce seroit Sémonville. En attendant, le drogoman Foulon, que les Français ont choisi pour leur ministre par *interim*, a été présenté au divan, & reconnu à Piston. Quant à M. de Choiseul, il a quitté son palais pour aller demeurer dans celui du ministre de Russie, où il continue de jouir des bonnes grâces de sa hauteesse, qui a fait déclarer à tous les Français qui sont dans son empire, qu'il entendoit qu'on le respectât, quoiqu'il fût privé de son caractère, sous peine de sa souveraine disgrâce.

ALLEMAGNE.

De Dusseldorf, le 6 février.

Les princes français vont, à ce que l'on assure, s'établir dans cette ville, & y fixer le siege du gouvernement monarchique de la France. Monsieur, déclaré régent de ce royaume, se flatte d'être reconnu par les puissances étrangères, & de recevoir en cette qualité des ambassadeurs de leur part.

Dans les lettres avocatoires de l'empereur, on doit ajouter un article qui concernera ceux qui prêchent et cherchent à propager les principes de la liberté & de l'égalité.

La ville de Cologne prétend ne point se mêler de la guerre actuelle, parce qu'elle s'est déclarée neutre ; mais la cour impériale regarde ce refus comme très-contraire à la constitution de l'empire, & il aura raison tant qu'il sera le plus fort.

ANGLETERRE.

De Londres, le 19 février.

Il est arrivé ici plusieurs Français députés par les Isles-du-Vent, & chargés de pouvoirs pour solliciter la protection du gouvernement anglais en faveur de ces îles. Ils ont été présentés ces jours derniers au roi, qui leur a fait un accueil très-favorable.

Les lords de l'amirauté ont donné des ordres pour envoyer des convois à l'embouchure de l'Elbe, & prendre sous leur escorte les bâtimens qui seront prêts pour le Weser. Le premier convoi reviendra avec les navires anglais qui se trouveront dans l'Elbe à son arrivée.

Le lord maire, entièrement dévoué au ministère, a convoqué ces jours derniers le conseil-général de la cité, & a fait voter, presque à l'unanimité, une adresse au roi, pour témoigner à S. M. que le conseil commun, persuadé de la justice des motifs de la guerre, & de la nécessité de la faire avec toute l'énergie dont est capable une nation puissante & libre, assureroit S. M. que les citoyens de Londres concourroient avec zèle, & de tous leurs efforts, aux mesures qui pourroient assurer le succès de cette guerre. Samedi dernier 16, le lord maire, accompagné de 11 aldermen, des shérifs, de 88 membres du conseil général, se rendit, avec toute la pompe accoutumée, au palais Saint-James, où le roi, sur son trône, environné de ses ministres & de ses grands officiers, fit à la députation l'accueil le plus gracieux, & remercia les citoyens de Londres des témoignages qu'ils lui donnoient de leur zèle & de leur loyauté.

Les fonds paroissent se relever un peu du premier choc qu'ils avoient reçu par la déclaration de guerre. L'esprit public est dans ce moment tellement exalté sur la nécessité de la guerre, & sur la puissance britannique, que les revers sont seuls capables de détruire les illusions de l'enthousiasme populaire. Le gouvernement d'ailleurs & ses amis continuent de faire tous leurs efforts pour échauffer cet enthousiasme. Une nouvelle association vient de se former à Londres, pour établir par souscriptions un fond destiné à assurer des pensions viagères aux femmes & aux enfans des gens de mer qui périront

dans le cours de la guerre. L'association est très-nombreuse, & a déjà soulevé pour des sommes considérables.

Tous nos papiers publics annoncent que le dey d'Alger a déclaré la guerre aux hollandais; ce nouvel ennemi les embarrasera moins que le voisinage de Dumouriez.

Tous les prêtres français qui s'étoient réfugiés dans l'île d'Aldernay, ont eu ordre du gouvernement d'en sortir sur-le-champ. On ne dit pas encore quel est le motif de cet ordre.

Les désordres excités dans le comté de Cornouailles par les ouvriers des mines d'étain, ne sont pas encore apaisés. On a été obligé d'y faire passer un nouveau détachement de troupes. Ces ouvriers se répandent dans les villages, & inquiettent beaucoup les fermiers & les marchands de bled, dont ils veulent faire baisser le prix.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 21 février.

Tandis que les Français pénètrent en Hollande par plusieurs côtés à la fois, le brave & actif Dumouriez ne néglige pas non plus son armée, qui est vis-à-vis les avant-postes de l'armée autrichienne, commandée par le général Clairfayt. Tous les ordres ont été donnés pour son prompt rassemblement, ainsi que pour les approvisionnements, equipemens, & enfin tout ce qui est nécessaire pour la mettre sur un pied formidable. C'est à la tête de cette armée que Dumouriez va se mettre pour attaquer les Autrichiens, & les forcer, s'il est possible, à repasser le Rhin, tandis qu'ils n'ont pas encore été joints par les renforts considérables qui, de toutes les parties de l'Allemagne, sont en marche pour venir les renforcer, & dont quelques-uns sont déjà arrivés à Cologne.

Nous apprenons d'Ostende qu'une escadre anglaise, qui a mis à la voile depuis quelques jours des ports d'Angleterre, afin de protéger le commerce de cette nation, menacé de toutes parts par les nombreux armateurs français qui croisent actuellement dans la Manche, a paru du côté de Nieuport & d'Ostende, qui, pour un moment, avoit donné des inquiétudes.

Parmi les différens corps de troupes qui sont encore passés par cette ville depuis deux jours, afin de se rendre devant Maëstricht, ou auprès de Bréda, l'on a remarqué plusieurs bataillons de volontaires belges, des mieux équipés & habillés: ce sont des corps qui ont été tout récemment levés dans le Hainaut & la West-Flandre.

Les bas-officiers & soldats de la légion des Sans-Culottes ont présenté une pétition à l'administration de ce corps, tendante à obtenir la permission de changer plusieurs de leurs officiers dont ils étoient mécontents. Leur demande ayant été trouvée juste, ils viennent, par un scrutin épuratoire & à la majorité absolue des voix, d'y procéder. Quelques-uns de ces officiers ont été renvoyés; mais la plupart sont confirmés de nouveau dans leurs postes.

Malgré l'entrée des Français ici, il y étoit resté beaucoup d'émigrés de cette nation, tant militaires que prêtres non-assermentés. Les commissaires de la convention nationale ont fait afficher & publier qu'ils eussent à évacuer le pays dans trois jours, sous peine d'être conduits par une escorte hors du territoire occupé par les armées françaises.

Nous apprenons de Liège que le patriotisme y est monté à un tel point que presque tous les hommes en état de porter les armes s'apprêtent pour défendre leurs foyers conjointement avec les Français.

Aujourd'hui il est arrivé dans cette ville trois bataillons de troupes de ligne.

D'Anvers, le 21 février.

Il n'y a pas encore de nouvelles de Bréda. J'ai lieu de croire que l'attaque commencera demain très-sérieusement.

On a ouvert des tranchées dans la nuit précédente, & dressé des batteries; mais, hier, Bréda n'avoit pas encore été sommé. On croit que la garnison fera résistance. Elle a fait feu hier sur des volontaires de la Gironde, qui dansoient la carmagnole sur les glaces & travaux avancés.

Le général Dumouriez est parti dans le moment même d'ici pour le quartier général, qui est provisoirement à Loenhout, à 6 lieues d'ici; & ensuite à Hoogstraten. On assure que les membres du comité batave vont le suivre. J'ai également lieu de croire que tout en amusant la garnison de certaine ville, on fera une invasion dans la Zélande, & que la province de Hollande va être attaquée sur plusieurs points à la fois.

Nous ne savons ni n'entendons rien de la Hollande; toute communication est absolument coupée.

Plusieurs acteurs & actrices des théâtres français de la Haye, de Rotterdam & d'Amsterdam sont arrivés ici, avant eu ordre de quitter la Hollande. Le gouvernement stadhouderien a fait chasser tout ce qui est patriote français, & accorde protection aux nobles émigrés.

FRANCE.

De Paris, le 27 février.

Nos lecteurs verront à l'article *Commune*, tous les détails officiels communiqués au conseil-général, sur les mouvemens qui ont eu lieu avant-hier, au sujet du renchérissement excessif des denrées de première nécessité. L'on a forcé les épiciers & les chandeliers à délivrer le savon à 16 sols la livre, le sucre à 25, la cassonnade à 15, le café à 18, & la livre de chandelle à 12 sols. La fermentation a duré depuis dix heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Hier, conformément aux ordres donnés par le général Santerre, les postes ont été doublés, & des patrouilles fréquentes ont parcouru les rues: la journée s'est passée assez tranquillement. Il faut espérer que le zèle & l'activité des autorités constituées parviendront à rétablir la tranquillité publique, troublée par des malveillans.

Il vient d'entrer dans le port de Honfleur, un corsaire nommé *la Marie-Rose*, capitaine Bourson. L'équipage, composé de 28 hommes, signala son entrée par des cris de *vive la nation!* Ces braves marins ont rencontré un navire anglais; quatorze d'entr'eux ont sauté à l'abordage, & s'en sont emparés. Cette prise a été évaluée à 12 cent mille livres.

COMMUNE DE PARIS.

Du 25 février.

La cherté excessive de tous les objets de première nécessité a occasionné hier des mouvemens tumultueux dans Paris. Dans presque tous les quartiers de la ville les femmes se sont attroupées auprès des épiciers, chandeliers, &c.; là elles ont demandé à grands cris, & ont même forcé les marchands à leur livrer la marchandise au-dessous du prix courant. Prévenus de ce désordre, les membres du conseil-général se sont rassemblés extraordinairement, pour délibérer sur les moyens d'en arrêter les suites. Jamais séance n'a été plus orageuse ni plus bruyante; des vociférations parties des tribunes ont long-tems interrompu les orateurs, qui paroissent vouloir imputer ces mouvemens, & les attribuer à des ennemis gagés du bien public. En vain le président & quelques autres membres ont observé aux citoyens & citoyennes qui composoient les tribunes, que les magistrats élus par le peuple ne pouvoient avoir d'autre vœu que son bonheur; en vain ont-ils apostrophé ces mêmes tribunes, en les menaçant de mesures plus sévères, si les avis fraternels ne suffisoient pas; des cris de *mort aux accapareurs & à ceux qui les protègent*, ont été la seule réponse: le conseil

s'est vu enfin obligé d'arrêter un des individus qui croit plus haut que les autres; la carte de civisme a été trouvée très en règle, à la grande satisfaction des tribunes, qui l'ont témoignée par de vifs applaudissemens. Interrogé pourquoi il interrompoit les délibérations de l'assemblée, il a répondu que l'exces de nos maux seul lui donnoit de la voix. Hébert lui a observé là-dessus que les membres du conseil n'étoient rassemblés que pour mettre une fin à ces maux: *Vous ne faites que votre devoir*, a-t-il répondu au substitut. Le citoyen arrêté est un perruquier; il a été relâché, avec invitation d'apporter désormais plus de respect & plus de tranquillité aux délibérations du conseil.

La discussion s'est ensuite ouverte sur les circonstances présentes. Hébert s'est efforcé d'établir une distinction entre les accapareurs & les détaillans; les premiers, il les a voués à l'infamie; quant aux seconds, il a soutenu qu'ils n'étoient nullement responsables de la cherté qui avoit amené le désordre: il s'est borné à conclure par une invitation aux citoyens de respecter les propriétés, & de ne pas servir les ennemis de la chose publique, en opérant une scission parmi les patriotes, dans une circonstance où tous doivent être plus unis que jamais, s'ils veulent repousser avec succès les tyrans qui menacent la patrie.

Le conseil avoit envoyé des commissaires dans les différentes sections, pour arrêter le désordre & donner lecture en même tems aux citoyens de la proclamation du conseil, relative aux subsistances. Ces commissaires sont venus successivement faire le rapport de ce qu'ils avoient vu, & des efforts qu'ils avoient faits pour ramener le calme. Dans presque toutes les sections, il y a eu quelques mouvemens plus ou moins considérables: des brigands se sont mêlés aux citoyens, dans l'intention de profiter du bruit pour piller tout ce qui s'est trouvé à leur convenance. Le rapport d'Arbétier a surtout fixé l'attention du conseil: il a dit que s'étant trouvé dans la cour du Commerce, il y avoit aperçu cinq ou six individus; que leur ayant demandé pourquoi ils se portaient à ces excès, ils ont répondu qu'ils neavoient rien autre chose, sinon qu'ils avoient été appelés pour l'affaire du sucre. Arbétier en a fait arrêter & conduire quelques-uns au département de police.

Jacques Roux a dit que l'expédition chez les marchands se passoit le plus paisiblement du monde sur la section des Gravilliers; que, d'après le prix convenu, les citoyens prenoient des marchandises, & payoient. Il a ajouté que, sans approuver cette mesure, il ne voyoit pas néanmoins sans plaisir les marchands être forcés de restituer ce qu'ils voloient depuis si long-tems. Ces dernières paroles ont été vivement improuvées par le conseil, & accueillies avec transport par les tribunes. L'orateur a continué: « Vous direz tout ce qu'il vous plaira, a-t-il ajouté en s'adressant aux membres; l'on continuera à me menacer de me tuer, l'on m'appellera, si l'on veut, le *Marat* de la commune, je n'en persisterai pas moins à me montrer l'ami du peuple, & à dévoiler les traitres & les intrigans ». (Applaudissemens des tribunes).

Le commandant-général & le maire sont venus faire part des mesures qu'ils avoient prises pour demain: tous deux ont assuré le conseil que les moteurs du désordre ne devoient point se qualifier de peuple, mais bien de malveillans payés pour diviser les patriotes.

Le reste de la séance, qui a été déclarée permanente, a été consacré tout entier à des rapports semblables.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Dubois-Crance).

Supplément à la séance du lundi 25 février.

Les commissaires de la convention dans la Belgique annon-

cent, dans une lettre, que les citoyens de la ville de Gand ont voté unanimement pour leur réunion à la république française, comme l'ont fait, il y a quinze jours, la ville de Mons & plus de trois cents communes du Hainaut. Cambon a observé que chaque jour l'on publioit des réunions, mais que l'on ne faisoit pas parvenir les procès-verbaux qui les constatoient; il a dit que l'assemblée n'avoit pas reçu ceux de la réunion de Liege, & que le bruit se répandoit même que les liégeois vouloient former une convention, ce qui retarderoit infiniment les opérations de la France: Cambon a invité l'assemblée à prendre, à cet égard, les mesures que lui dicteroit la sagesse.

Duhem a représenté que l'on ne devoit pas craindre que les réunions ne s'effectuassent pas, & il a prié la convention d'entendre la lecture d'une proclamation adressée aux Belges par les commissaires: cette lecture a été faite; dans cet ouvrage, les citoyens Lacroix & Danton se mettent parfaitement à la portée de ceux auxquels ils l'ont destinée; ils prouvent aux Belges, par une foule de passages heureusement choisis, que la liberté & l'égalité sont prédites & mises en précepte dans l'évangile & dans les propriétés sacrées, notamment dans celles d'Ilaïk. L'assemblée a décrété que cette proclamation seroit insérée dans le Bulletin.

Le conseil-général de la commune d'Amiens, département de la Somme, informé que la ville contenoit un grand nombre d'émigrés & de prêtres réfractaires fournis à la déportation, a fait procéder à des visites domiciliaires qui ont fait découvrir plus de 150 individus de l'une & l'autre espèce; l'un d'eux, parfaitement convaincu d'avoir enfreint la loi, a été mis en état d'arrestation: le tribunal du district a cru devoir connoître de cette affaire, malgré les protestations du directoire du département qui la réclamait comme devant, aux termes de la loi, être terminée administrativement; & les juges n'ont pas hésité de prononcer l'élargissement du prévenu.

Saladin qui a fait le rapport de cet événement, a proposé de casser le jugement du tribunal d'Amiens, & de mander les juges à la barre. Cette proposition a été appuyée par Goupilleau qui a demandé en même tems qu'on rendit un décret général pour autoriser des visites domiciliaires dans toutes les parties de la république. Chambon vouloit que ces visites ne pussent se faire que pendant le jour.

Après une discussion bruyante, le jugement du tribunal d'Amiens a été cassé, & l'on a mandé les juges à la barre. La convention a rendu ensuite le décret suivant:

« Les directoires de départemens & de districts, & les corps municipaux sont autorisés à nommer des commissaires, pris dans leur sein, ou dans les conseils-généraux de ces corps, qui pourront, accompagnés de la force publique, visiter les maisons suspectes de receler des individus mis par la loi dans la classe des émigrés ou des prêtres déportés ».

Garrau avoit donné lecture d'un arrêté du département de la Haute-Garonne, qui ordonnoit des visites domiciliaires, & qui a été paisiblement exécuté. La convention a approuvé la conduite de ce département, dont l'arrêté sera inséré dans le Bulletin.

Carra a prononcé un discours dans lequel il a fait l'histoire des banquiers, depuis les états-généraux de 1614 jusqu'à ce jour; il en résulte que les banquiers sont de vils concussionnaires, des agioteurs, des égoïstes qui, sur des coffres d'or, font des vœux pour le rétablissement du despotisme; des sangsues qu'il faut faire dégorger; des accapareurs qui amènent la famine; des voleurs qui ont appauvri l'état; mais comme chacun a le droit de reprendre son bien où il le trouve, & qu'une grande nation peut bien ce qu'a pu un despote, Carra a proposé ce qui suit: 1°. Les trésoriers, receveurs, ré-

gisseurs & fermiers, tant généraux que particuliers, les intendans de toutes les sortes, les ex-ministres, les banquiers de cour, les banquiers & agioteurs, leurs particeps, employés, commis & ayant-causes, seront tenus de faire déclaration de leurs fortunes mobilières & immobilières, depuis l'année 1740; il sera établi à cet effet une *commission de justice distributive & nationale*, qui lancera des mandats d'amener & d'arrêter contre les refusans, les menteurs ou receleurs; comparera les fortunes anciennes avec les fortunes nouvelles, & jugera le taux naturel des profits; 3°. Les biens des déclarans infidèles seront confisqués; 4°. Les dénonciateurs auront le dixième de ces biens; 5°. La bourse de Paris sera fermée, &c.

La discussion de ce projet a été ajournée.

Séance du mardi 26 février.

Les citoyens Rovere, Legendre & Basire, membres de la convention, chargés de se transporter à Lyon, pour y rétablir l'ordre, ont représenté que le décret qui les investit de cette mission, en leur donnant des pouvoirs illimités, laissera toujours du vague & de l'indécision dans les mesures qu'ils croiront devoir prendre: ils ont demandé que ce décret leur accordât littéralement le pouvoir de suspendre les fonctionnaires publics, de faire mettre en arrestation les individus suspects, & de poursuivre par-tout les aristocrates qui ont tenté d'opérer la contre-révolution dans le département de Rhône & Loire. Cette demande a été décrétée.

Des lettres particulières, écrites de Lyon, ont été lues à la convention. Il paroît que cette ville est menacée des dangers les plus imminens: ses rues, dit-on, ont retenti des cris: *A bas la république! à bas les officiers municipaux!* La statue de la liberté a été mutilée, le buste de J. Rousseau a été brisé: on assure que plusieurs sections ont été séduites par les malveillans.

Tallien a donné connoissance d'une autre lettre, dont la date est plus récente que celle des précédentes, & qui annonce un fait propre à rassurer les amis de la liberté. Les séditieux, dit l'auteur de cette lettre, ont enfin quitté notre ville; & il paroît que décidément ils se sont jugés trop foibles, & qu'ils ont abandonné la partie.

Bréard a représenté que les aristocrates, forcés de quitter la ville de Lyon, pourroient bien refluer à Paris; il a demandé, en conséquence, que la municipalité de Paris fût avertie de se tenir spécialement en surveillance à cet égard. Cette motion a été décrétée.

Le ministre de la guerre a écrit qu'il avoit donné ordre aux bataillons d'Aix & de Marseille de se rendre à Lyon; & qu'il avoit aussi chargé le général Kellermann d'envoyer dans cette ville, avec des forces suffisantes, un officier-général prudent & sûr.

Des citoyens de Paris ont fait demander à marcher vers Lyon, pour y secourir les patriotes opprimés.

Un membre a annoncé qu'une commune voisine de Lyon avoit envoyé dans cette ville un corps de mille hommes.

Sur la proposition de Thuriot, la convention a décrété que la loi des passe-ports, dont l'exécution a été quelque tems suspendue, sera remise en vigueur.

Santerre, commandant-général de la garde nationale parisienne, a rendu compte, dans une lettre, des mesures prises pour le rétablissement de l'ordre.

Des pétitionnaires ont été admis à la barre: après avoir exposé les malheurs arrivés hier à Paris; après s'être plaints de Santerre, qu'ils ont accusé d'infouciance, ils ont prié la convention d'autoriser les bons citoyens à se réunir pour garantir les propriétés.

Cette pétition a été l'occasion d'un grand tumulte: Bar-

re; cependant, est parvenu à se faire entendre; il a dit qu'il ne vouloit pas être le champion des riches, qui devoient, ainsi que le marchand, dans une grande tempête, jeter à la mer une partie de leurs richesses; mais il a représenté qu'on ne sauroit prendre des mesures trop vigoureuses pour faire respecter les propriétés; & il a présenté à cet égard un projet en plusieurs articles, qui a été long-tems discuté.

Salles a demandé, comme Barrere, la punition des auteurs & instigateurs des troubles d'hier; & il a dénoncé Marat comme l'un de ces instigateurs. Marat a paru dans la salle, comme on le dénonçoit; sa présence a excité les applaudissemens des tribuns; & ce mouvement a causé un long tumulte: Salles a motivé sa dénonciation en lisant un paragraphe du numéro d'hier de *l'Ami du peuple* de Marat; entr'autres phrases, on a remarqué celle-ci: — « Le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendroit quelques marchands, peut seul mettre fin à tant de malversations ».

Marat est monté à la tribune pour se justifier: « il est bien simple, a-t-il dit, que la faction criminelle, la horde des scélérats de Coblenz, me dénonce pour avoir proposé le seul moyen à prendre, lorsque les lois sont insuffisantes, celui de laisser au peuple le soin de sa vengeance. — La liberté des opinions est décrétée; c'est donc envain que mon opinion est dénoncée par la faction Roland: voilà ma défense ».

Plusieurs membres ont demandé le décret d'accusation contre Marat: d'autres vouloient que la convention déclarât au peuple François qu'hier matin Marat prêchoit le pillage, & que le soir du même jour le pillage s'étoit exécuté. Bancel proposoit de faire un appel nominal pour expulser Marat de la convention, provisoirement, & à la majorité des deux tiers des voix. Un autre membre pensoit que Marat devoit être envoyé à Charenton. Buzot a réclamé l'ordre du jour, en observant, que s'occuper si long-tems de Marat, c'étoit lui donner trop d'importance.

« Je croyois, a dit Marat, qu'il y avoit un peu de pudeur dans la convention, s'il n'y a point d'amour de la justice: je propose moi-même le décret d'accusation qui vous couvrira d'infamie; car les gens instruits qui verront ma feuille, décideront que vous ne savez pas même lire ».

Après quelques débats, la convention a ordonné le renvoi de l'affaire aux tribunaux ordinaires; elle a chargé le ministre de la justice de faire poursuivre les auteurs & instigateurs des attentats commis hier contre les propriétés, & de rendre compte des mesures qu'il aura prises à cet effet. Le comité de sûreté générale fera connoître les renseignemens qu'il se sera procurés sur les causes des troubles; le ministre de l'intérieur & la municipalité rendront compte du même objet.

Une députation de la section des Lombards est venue solliciter une loi répressive contre les brigands qui accaparent & contre les brigands qui pillent.

Santerre a écrit qu'il avoit disposé la force armée avec du canon près des caisses publiques & des prisons.

Le maire de Paris prévient la convention, dans une lettre, que la générale a été battue la nuit précédente; que des instigateurs de pillage ont été arrêtés, & parmi eux, des domestiques de ci-devant nobles. La lettre du maire sera insérée dans le Bulletin.

Le président a donné lecture du *post-scriptum* d'une lettre des citoyens Treillard & Camus, datée de Gand, le 22 février: *Nous recevons à l'instant la nouvelle de la prise de Bréda.*

Séance levée à cinq heures & demie.

MONESTIER, Rédacteur des articles de la convention nationale.